



Procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'Association CATIMINI

1. Ouverture de l'assemblée

La Présidente, au nom du comité de l'association Catimini, souhaite la bienvenue à l'assemblée générale 2021. Elle rappelle qu'en raison des conditions sanitaires actuelles, les participants sont priés de garder le masque durant toute la durée de l'assemblée et de la réunion des parents qui suivra.

Elle salue également Madame Carmen Landolt Läubli, Syndique de la commune de Chénens ainsi que Monsieur Jean-Bernard Siggen, Conseiller Communal de Cottens.

Une liste de présence, à signer, circule. Elle servira notamment pour le traçage dans l'éventualité d'un cas de Covid dans l'assemblée.

2. Nomination de deux scrutateurs

Deux scrutateurs, chargés de comptabiliser les votes de la soirée, sont nommés :

Scrutateur 1 : Jean-Bernard Siggen

Scrutateur 2 : Luke Harris

Nombre de personnes présentes : 23

3. Approbation du PV de l'assemblée 2020

Le PV était en ligne sur le site internet de l'Association et peut encore être consulté sur place lors de l'AG.

Aucune question, ni remarque n'est soulevée. La Présidente passe dès lors au vote d'approbation à main levée :

Vote : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 2

Le PV est approuvé.

4. Rapport de la Présidente

Présentation des membres du Comité :

- Mme Solène Gendre, responsable de la facturation, maman de deux enfants ;
- Mme Nathalie Vultier, secrétaire, maman de cinq enfants ;
- Mme Noémie Jacquiard, responsable des événements, maman de 4 enfants ;
- Mme Mickaëla Konu, absente ce soir ;
- Mme Zoé Fleury, Présidente, maman de 2 enfants.

Présentation des maîtresses :

- Mme Jocilene Pillonel, maîtresse principale depuis 5 ans ;
- Mme Sylvie Egger, auxiliaire d'éducation qui seconde Mme Pillonel le mercredi au groupe de jeux mais également le lundi et le jeudi matin.

5. Activités de l'Association

Année scolaire 2020/2021

Durant l'année 2020-2021, Catimini a accueilli un total de 14 enfants (2 Chénens, 2 Autigny, 2 Neyruz, 1 Prez-vers-Noréaz et 7 Cottens). Il y avait 4 enfants dans le groupe maternelle du lundi-jeudi, 4 le mardi-vendredi et 6 enfants dans le groupe de jeux.

En temps normal, plusieurs manifestations pour les enfants (visite de St-Nicolas, visite de l'exposition des poussins au musée d'histoire naturelle de Fribourg, course d'école) sont organisées par l'Association.

Mais, malheureusement, en raison du Covid, la majorité de ces manifestations a dû être annulée.

La venue de St-Nicolas dans les classes a toutefois pu être maintenue. La Boulangerie Marchon et Favre, ainsi que le papa de Noémie, sont vivement remerciés pour leur participation.

La sortie poussins au Musée d'histoire naturelle à Fribourg a par contre dû être annulée, les conditions fixées par le musée en raison de la pandémie étant trop contraignantes.

La course d'école a également été annulée. Elle a cependant été remplacée par une activité en forêt animée par Madame Cathy Roggen.

Les enfants du groupe de jeux ont également pu se rendre au canapé forestier à Chénens.

L'année scolaire s'est terminée par le traditionnel pic-nic de fin d'année au couvert forestier de Cottens.

Année scolaire 2021-2022

Pour l'année scolaire 2021-2022, il y a 28 inscriptions, soit 3 enfants dans le groupe de maternelle du lundi-jeudi, 7 enfants dans le groupe du mardi-vendredi et 18 enfants au groupe de jeux qui a exceptionnellement été réparti sur 3 jours cette année, les lundis, mercredis et jeudis matins.

Au vu des très nombreuses inscriptions pour le groupe de jeux et du petit effectif de la maternelle du lundi-jeudi, il a été décidé de créer des groupes mixtes les lundis et jeudis matin afin de ne pas refuser d'inscriptions.

9 des enfants habitent la commune de Cottens, 8 viennent de Neyruz, 7 de Chénens, 2 de Villaz-St-Pierre, 1 de Lentigny et 1 de Prez-vers-Noréaz.

Il sied de rappeler que la Commune de Cottens alloue une subvention de CHF 300.- par enfant du village et soutien l'association en payant la location et le nettoyage de la salle de classe.

Les Communes d'Autigny et Chénens subventionnent les familles de manière différente. Les parents de ces communes sont invités à prendre contact avec leur administration communale pour la demande de subvention.

Les communes sont remerciées pour leur soutien indispensable au bon fonctionnement de l'école maternelle.

Le Comité souhaite rappeler que l'association ne fonctionne qu'avec les frais d'écolage et les subventions de la commune de Cottens. Il remercie dès lors d'avance de respecter les dates de paiement des factures ou si besoin, de prendre contact. Rappel est fait que le second rappel sera facturé CHF 5.--. Les frais d'écolage, au même titre que les frais de crèches, sont déductibles fiscalement. Pour ce faire, les parents sont priés de conserver les factures comme justificatifs. Aucune attestation fiscale ne sera établie.

Pour clore, il est rappelé que tous les membres du comité sont bénévoles. Ils payent l'adhésion à l'association ainsi que les frais d'écolage pour leurs enfants.

6. Travail du Comité pour l'année 2020/2021

Le comité se réunit officiellement 3 fois par année pour faire le point sur les diverses activités de l'association et lors de l'assemblée générale. Son rôle durant le reste de l'année est d'assurer le bon fonctionnement financier et administratif de la structure et de seconder les maitresses dans l'organisation des différentes manifestations.

7. Comptes 2020/2021

Présentation des comptes 2020-2021

En raison de la pandémie de Coronavirus, l'exercice 2020-2021 se termine sur une perte de CHF 9'231.94 ce qui est toutefois moins que ce qui avait été budgété.

Cette perte s'explique notamment par une baisse du nombre d'inscriptions, seulement 14 enfants. Ce chiffre est interprété par le fait qu'en raison de l'incertitude autour des fermetures de classes, les parents se sont montrés plus frileux à inscrire leurs enfants.

De plus, il est important de signaler qu'il y a un léger trou de natalité en 2017-2018 dans la Commune de Cottens, expliquant aussi qu'il y ait moins d'enfants inscrits.

Le déficit a toutefois pu être réduit en partie grâce à des subventions extraordinaires des Communes de Cottens et d'Autigny, lesquelles sont très sincèrement remerciées pour leur générosité.

La Présidente remercie également la Loterie Romande qui a attribué une généreuse contribution dans le but d'acquérir du nouveau matériel pédagogique pour la rentrée 2021-2022.

La Présidente excuse les vérificateurs des comptes, Madame Marianne Clerc et Monsieur Guillaume Gendre, qui n'ont pu être présents. Cependant, selon leur rapport, ils recommandent d'approuver les comptes 2020-2021 et d'en donner décharge aux membres du comité.

La Présidente passe au vote à main levée.

Vote : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

Deux nouveaux vérificateurs des comptes pour l'année 2021-2022 sont nommés.

1er vérificateur : Solène Gendre
2ème vérificateur : Kelly Barras

8. Budget 2021/2022

Présentation du budget 2021/2022

Après une année 2019-2020 et 2020-2021 plutôt difficiles en raison de la pandémie de Coronavirus, Catimini devrait retrouver en 2021-2022 un équilibre financier et des chiffres noirs.

Selon le budget, Catimini devrait enregistrer des produits pour CHF 39'540.00 et des charges pour CHF 36'840.00, ce qui permettra de dégager un petit bénéfice de CHF 2'700.--.

La Présidente demande d'approuver le budget 2021-2022 à main levée.

Vote : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Le budget est approuvé à l'unanimité.

9. Démission et admission au sein du Comité

La Présidente rappelle que le Comité recherche des personnes souhaitant s'investir un peu dans l'association. En effet, les enfants de Madame Gendre et de Madame Jacquiard ont quitté la maternelle depuis quelques années ou vont la quitter tout prochainement, ces dernières souhaiteraient pouvoir passer le flambeau afin de pouvoir s'investir dans d'autres domaines et associations.

Une candidature, celle de Mme Tatiana Sa Dias, a toutefois été proposée. La Présidente la remercie chaleureusement de s'être proposée et demande d'approuver à main levée son admission au sein du Comité.

Vote : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Aucune autre personne ne se propose.

Grâce à l'entrée au comité de Madame Tatiana Sa Dias, Madame Solène Gendre peut quitter le comité de Catimini afin de pouvoir se consacrer pleinement à ses autres engagements, notamment au sein du Conseil des Parents.

C'est donc avec regret que la Présidente accepte sa démission et le Comité profite de cette assemblée pour la remercier chaleureusement pour son très grand engagement au sein de Catimini depuis novembre 2016, tout d'abord en tant que Présidente, puis en tant que responsable de la facturation depuis janvier 2021. Le comité aura encore l'occasion de la remercier comme il se doit lors du souper annuel du Comité.

La Présidente passe la parole aux représentants des communes présents :

- Monsieur Jean-Bernard Siggen, Conseiller communal de Cottens :

Monsieur Siggen est enchanté de sa visite dans la classe de Catimini. Il rappelle que c'est là la base des futurs nouveaux citoyens. Il propose également de participer, avec l'école primaire de Cottens, à l'organisation de la St-Nicolas. Toutefois, comme celle-ci a lieu un mercredi matin, à la forêt, l'association décline son offre. Monsieur Siggen remercie également les parents des enfants inscrits pour leur investissement.

- Madame Carmen Landolt Läubli, Syndique de Chénens :

Madame Landolt Läubli excuse la commune de Chénens de ne pas avoir pu aider financièrement Catimini lors de sa demande de subvention extraordinaire, celle-ci étant à ce moment-là dans les chiffres rouges. La Présidente la rassure ; l'Association comprend très bien la situation. Madame Landolt Läubli précise toutefois qu'il ne faut pas hésiter à renouveler la demande en cas de besoin. Elle informe que les autorités communale sont contentes que les enfants de Chénens puissent venir à Cottens.

10. Divers

La Présidente termine cette assemblée en rappelant encore quelques points essentiels :

Téléphone :

Il est demandé d'utiliser la numéro de téléphone de l'école (076 496 17 63) pour contacter directement Mme Pillonel.

Manifestations :

La St-Nicolas aura cette année lieu le mercredi 1^{er} décembre. Les parents ont reçu cette semaine une invitation par message de la part de Madame Pillonel avec toutes les informations nécessaires sur la manifestation.

Si l'organisation à cette manifestation devait poser problème à certains parents, la Présidente les invite à prendre contact avec la maîtresse afin de trouver une solution.

Etant donné qu'au vu de la situation sanitaire, il est difficile de se projeter plusieurs mois à l'avance, la tenue des autres manifestations sera communiquée dans les meilleurs délais.

Remerciements :

La Présidente tient à remercier une nouvelle fois les communes pour leur généreux soutien, les maîtresses pour leur travail formidable avec les enfants, les membres du comité pour leur engagement, ainsi que les parents pour leur confiance.

Questions :

Pas de question.

Cottens, le 18 novembre 2021

Présidente
Zoé Fleury



Secrétaire
Nathalie Vultier

